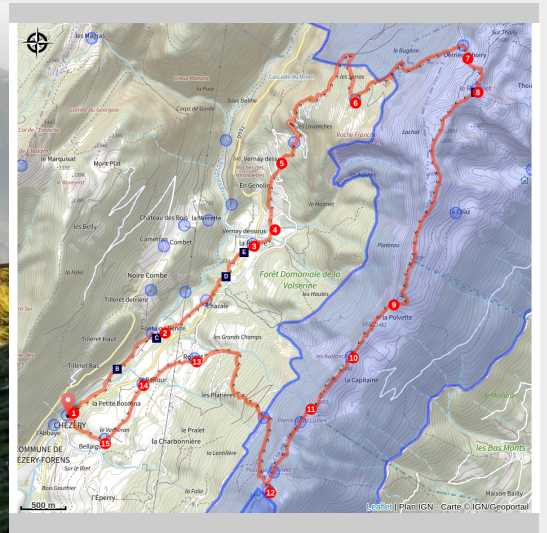


Sur les traces des passeurs

Pays de Gex



Les crêtes de la Haute Chaîne du Jura (Nicodème Peillon)

Accessible du 1er avril au 30 novembre, sous réserve de non enneigement.

Cette randonnée pour marcheurs aguerris mène à de majestueux sommets chargés d'histoire. Une véritable immersion en pleine nature sauvage et préservée, en passant par d'anciens sentiers clandestins...

Chiens interdits en Réserve naturelle.

Une excursion exigeante entre forêts profondes et alpages verdoyants sur la trace des « passeurs » qui, au XVIII^{ème} siècle, empruntaient ces sentiers discrets pour acheminer leurs marchandises clandestines. Au départ de

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 9 h 30

Longueur : 20.2 km

Dénivelé positif : 1400 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Forêt, Géologie, Lacs, rivières et cascades, Pastoralisme et Agriculture, Paysages

Chézery-Forens, l'itinéraire suit la rivière sauvage de la Valserine, avant d'entamer l'ascension vers le Reculet culminant à 1719m. Coiffé de sa célèbre croix érigée en 1892, ce sommet offre une vue imprenable sur le bassin lémanique et le Mont-Blanc par temps clair. La descente en direction de chalets d'alpage (la Polvette et la Capitaine), rejoint le passage des Chézerands et le hameau de Rosset. La croix du Reculet, pesant 1600 kg, a été hissée à dos d'homme par quatre habitants de Thoiry.

À savoir – Zone protégée

Une partie du parcours traverse la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, soumise à une réglementation spécifique :

Itinéraire

Départ : Chézery-Forens

Arrivée : Chézery-Forens

Balisage :  GR®  PR®

(1) **Depuis Chézery-Forens**, suivre le balisage jaune en longeant la rue principale. Passer devant la gendarmerie, continuer tout droit, puis quitter le village en remontant la rivière. Le sentier serpente à travers une jolie combe avant d'atteindre la première intersection sur la droite.

(2) Poursuivre jusqu'à **la Fontaine Bénite**, puis emprunter le chemin qui s'élève progressivement vers **les Platelets**, avant de rejoindre le paisible **hameau de Rivière**.

(3) Traverser la route principale et entamer l'ascension en direction **DU VERNAY**.

(4) En chemin, un pont enjambe le ruisseau Troubléry. Après la traversée, poursuivre la montée, le sentier s'enfonce davantage dans la nature.

(5) **À Vernay du Dessus**, contourner la maison sur la gauche. Le sentier, plus étroit, serpente en forêt et croise à plusieurs reprises une piste blanche menant au Chalet de Lachat.

(6) Peu après, le chalet de Lachat apparaît en contrebas. Ignorer la descente et continuer sur la gauche en direction **DU RECULET**. On atteint alors la lisière de la forêt, où les hauts alpages s'ouvrent sous le pas. La vue se dégage sur le Haut Jura,

avec en toile de fond le Crêt de Chalam. Poursuivre l'ascension jusqu'à la prochaine intersection.

(7) Encore quelques efforts et le Chalet de Thoiry de derrière, se dévoile, accompagné de la croix du Reculet. Il faut avancer sur plusieurs centaines de mètres pour atteindre le point culminant de la randonnée : **le Reculet (1718 m)**.

(8) Le sommet offre une vue panoramique à 360° : au sud, le bassin lémanique, les Alpes, Genève et l'imposant Mont Blanc ; à l'ouest, le massif du Jura, le Crêt de Chalam, le Crêt aux Merles et la vallée de la Valserine. Depuis la croix, prendre à droite et suivre la crête en direction du sud en empruntant le GR (balisage rouge et blanc). Le paysage est grandiose, rythmé par le son des clarines.

(9) Traverser les alpages de **la Plovette et de la Capitaine**, en longeant la Roche Franche. Le sentier vallonné oscille entre douces montées et descentes.

(10) La crête s'étire encore un moment avant de plonger vers la forêt. Le sentier traverse plusieurs combes somptueuses et rejoint **le passage des Chézerands**, juste avant **le chalet du Gralet**.

(11) Tourner à droite et entamer la descente vers la vallée. Le balisage jaune refait son apparition pour guider la fin du parcours.

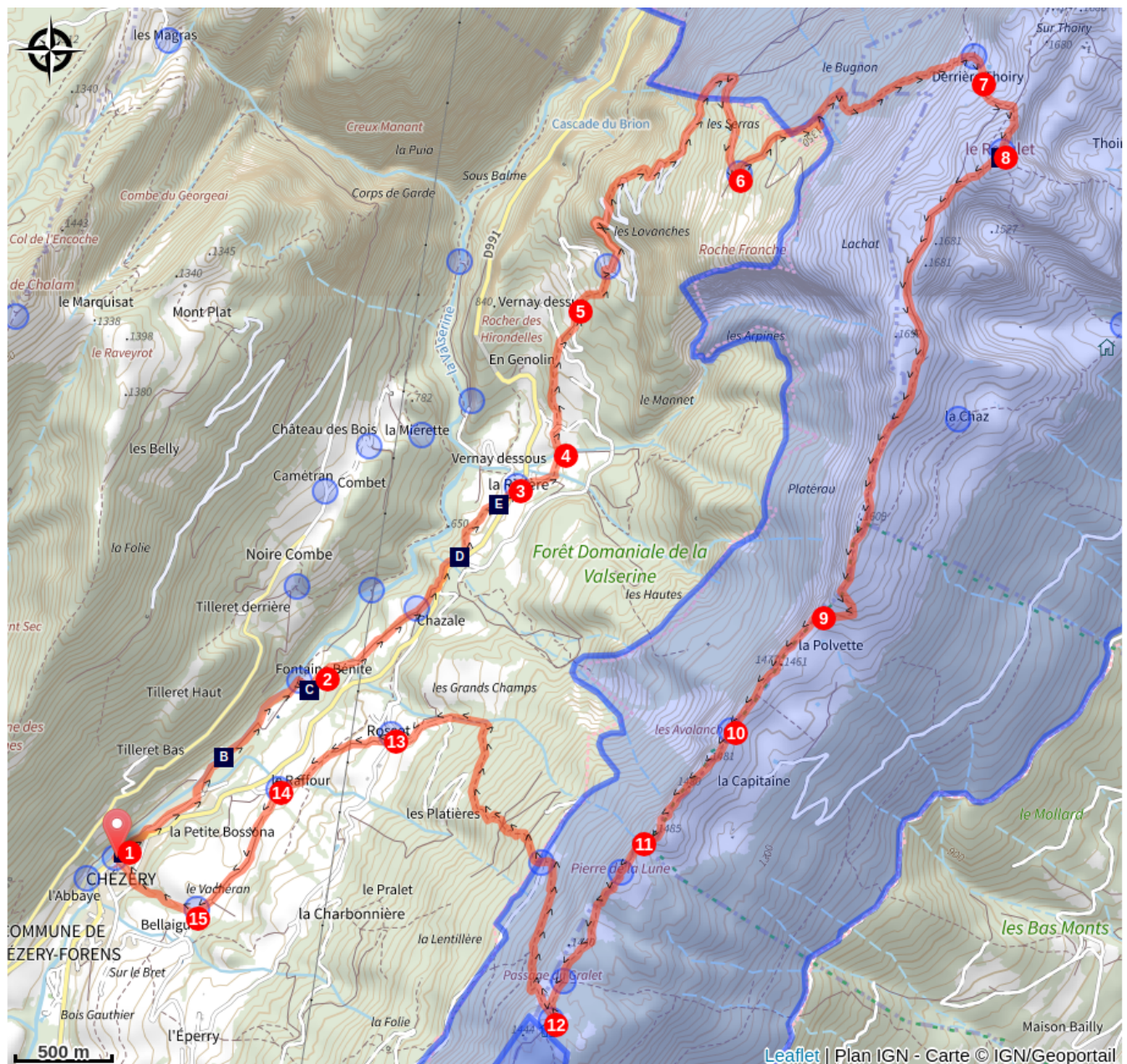
(12) Le chemin serpente à travers bois et coupe plusieurs fois la route forestière. La descente est rapide jusqu'au **village du Rosset**.

(13) Traverser le hameau et poursuivre sur la droite. Le sentier longe un champ, bordé d'une haie vive, avant de rejoindre un chemin goudronné. Continuer sur cette voie.

(14) À la première intersection, prendre à gauche pour récupérer un chemin blanc. Passer devant la ferme du **Grande Bossonaz**, puis suivre le sentier longeant le champ jusqu'au **lieu-dit Bellaigue**.

(15) Pour finir, tourner à droite et rester sur le chemin blanc, qui ramène directement à **Chézery-Forens**.

Sur votre route...



Chézery-Forens (A)

Fontaine Bénite (C)

Roche Franche (E)

Plante invasive : la renouée du Japon (B)

Sentier de découverte "Au fil d'une légende" (D)

Le Reculet (F)

Toutes les informations pratiques

⚠ Recommandations

► Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo générale et locale en s'assurant de l'absence de précipitations
- S'informer sur la marche d'approche, hauteur de l'itinéraire, temps de parcours, réchappe possible (carte IGN, GPS, topo-guide, etc...)
- Evaluer les risques possibles en se renseignant auprès de professionnels de montagne, refuge, gîtes
- S'informer un proche de votre objectif et le recontacter en cas de changement : horaires départ et retour, nombre de participants avec le numéro de téléphone de chacun, véhicule(s), parking
- Eviter de partir seul, utiliser un matériel conforme à la pratique de l'activité, réglé et en bon état, lampe frontale, trousse de secours complète, couverture de survie, etc.
- En cas de problème, appelez le **112** (numéro d'urgence européen).

Le chien de protection protège les troupeaux. Son rôle est de dissuader les intrus et grands prédateurs (loup, lynx...). Élevé parmi les animaux du troupeau dès son plus jeune âge, il apprend à les protéger en permanence.

Avant de partir, identifiez les zones de pâturages sur Pasto Kesako : [où se trouve les chiens de protection.](#)

Voici les bons gestes à adopter lorsque vous rencontrez un chien de protection :

- Gardez vos distances et contournez les troupeaux si possibles
- En cas de rencontre : arrêtez-vous, parlez-leur tranquillement pour les rassurer
- adoptez des gestes calmes, sans leur tourner le dos.

Si vous êtes inquiets, ne laissez pas venir les chiens au contact : placez un objet (sac à dos, veste...) entre eux et vous. Les chiens prennent ainsi contact avec vous au travers de cet objet qui fait écran de protection, le but étant de vous rassurer en les gardant à distance.

Ne courez pas, enlevez vos écouteurs afin d'entendre les aboiements du chien.

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur : Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**

- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**

- **le feu,**

- **l'usage d'instrument sonore,**

- **l'abandon de déchets,**

- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

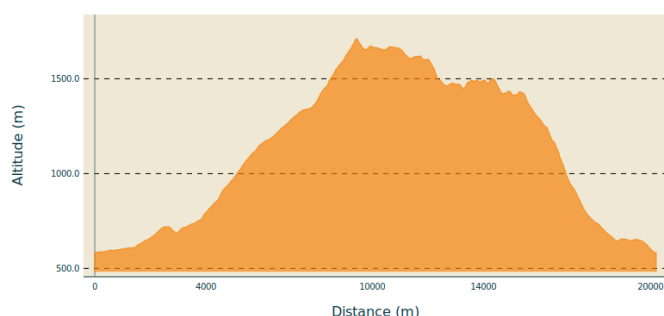
www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Profil altimétrique



Altitude min 583 m
Altitude max 1712 m

Transports

Ligne [régulière A53](#) : Bellegarde/Valserine - Chézery. Lélex - Mijoux

Accès routier

D991 BELLEGARDE/VALSERINE à 17 km

D991 MIJOUX à 20 km

Pays de Gex : par le Nord : Col de la Faucille - Mijoux - Chézery

Pays de Gex : par le Sud : Collonges Fort L'Ecluse - Bellegarde puis D 991.

Parking conseillé

Centre de Chézery-Forens

Lieux de renseignement

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Gex
118 rue des terreaux, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Lelex
435 rue des Monts Jura, 01410 Lélex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Mijoux
rue Royale, 01410 Mijoux
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique du col de la Faucille
Coeur de station, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Sur votre route...



Chézery-Forens (A)

Le village de Chézery s'est développé autour de l'abbaye cistercienne fondée en 1140 par des moines venus de Fontenay, en Bourgogne. De l'ancienne abbaye, il ne subsiste que l'hôtellerie qui hébergeait les pèlerins (aujourd'hui le Relais des Moines) et l'église paroissiale. Celle-ci était adossée à l'église monastique, qu'un témoignage d'époque décrit comme «grande et belle», avec sa nef à trois vaisseaux et six travées et son clocher sur la croisée du transept. Elle fermait le cloître qui desservait, sur les trois autres côtés, les logements de l'abbé des moines. Face à l'église conventuelle, l'on trouvait également un moulin, une forge, un four à pain, un jardin, une réserve de carpes, une infirmerie ... L'ensemble comptait, dit-on, autant de fenêtres que de jours de l'année!
Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



Plante invasive : la renouée du Japon (B)

Dans le cadre du contrat de rivière sauvage, le Parc et ses partenaires tente d'éradiquer une plante invasive coriace: la Renouée du Japon. Chaque mois, les pieds de renouée sont arrachés, et exportés en compostière spécialisée. Du sel est répandu sur ses racines pour attaquer ses rhizomes, qui lui permettent de proliférer. La présence de Renouée en bord de rivière est la conséquence de l'apport de terres infestées lors de travaux de terrassement et de la remobilisation des rhizomes lors des crues. Ne jeter jamais un morceau de racine de Renouée dans l'eau ou sur terre, elle pourrait repartir.
Crédit :



Fontaine Bénite (C)

Fontaine bénite est un oratoire fondé en 1648 par un habitant de la vallée Philibert Mathieu, en l'honneur de Saint Roland. Selon la légende, Saint Roland fit jaillir ici une source dont l'eau était réputée pour soigner les maux de tête et de ventre, ainsi que les maladies des yeux. C'était un lieu de dévotion et de pèlerinage.
Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



Sentier de découverte "Au fil d'une légende" (D)

Le sentier de découverte, «Au fil d'une légende», émaillé de nombreuses sculptures mariant le bois et la pierre, est à parcourir depuis le hameau de la Rivière. Il dévoile l'histoire de ce hameau, marqué par la Roche Franche et le torrent de Troubléry, éléments marquants du paysage de cette partie de la vallée (livret disponible à la mairie de Chézery-Forens).

Crédit :



Roche Franche (E)

Au sud du crêt du Reculet, qui culmine à 1718 m, la Haute-Chaîne du Jura est entaillée par une immense dépression ouverte vers la vallée de la Valserine. Cette forme d'érosion qui affecte le sommet ou le flanc d'un mont est appelée «combe». La structure de la montagne ainsi dévoilée laisse à voir dans sa partie dénudée un millefeuille de couches distinctes de calcaires et de marnes, accumulées pendant des dizaines de millions d'années au cours de la période du Jurassique (-175 Ma à -145 Ma). Au pied des falaises, des éboulis et des glissements occupent le cœur de la combe où l'érosion est toujours active.

Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



Le Reculet (F)

Le Reculet culmine à 1 718 mètres d'altitude, ce qui en fait le deuxième plus haut sommet du massif du Jura, après le Crêt de la Neige. Situé sur la commune de Thoiry, dans l'Ain, il offre un large panorama sur le Pays de Gex, le lac Léman, Genève et la chaîne des Alpes, avec le Mont Blanc en toile de fond par temps clair. Le sommet se trouve au cœur de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, un espace protégé soumis à une réglementation spécifique.

Crédit : Tas de Cailloux